

**SNUipp 68-FSU** 19 Bld Wallach 68100 MULHOUSE  
Tel: 03 89 54 92 58 Fax: 03 89 64 16 61 E-Mail: [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)

Mardi 27 mai 2008

**Pour consulter le mail sur notre site internet :**

<http://68.snuipp.fr/spip.php?article742>

**si problème copier l'adresse et la coller dans le navigateur de votre ordinateur**

## **SOMMAIRE**

- 1) La palme de l'humour
- 2) 60 heures : on continue d'attendre
- 3) Base élèves : un cadeau pour les directeurs
- 4) La bonne nouvelle de la semaine
- 5) Liste des postes vacants après le 1<sup>er</sup> mouvement 2008
- 6) RAPPEL : rassemblement pour soutenir les EVS

### **1) La palme de l'humour**

26 000 postes créés dans l'Education Nationale pour l'aide aux élèves en difficulté. Hier après-midi, M. Petreault l'Inspecteur d'Académie a répété au moins deux fois qu'il y aurait 26 000 postes supplémentaires d'enseignants dans le 1<sup>er</sup> degré à la rentrée prochaine. Est-ce une simple règle de trois qui le fait affirmer cela ?

*2 heures libérées X le nombre d'enseignants / par beaucoup de mauvaise foi et voilà comment on prétend créer des postes.*

### **2) 60 heures on continue d'attendre**

Lundi 26 mai 2008, l'Inspecteur d'Académie a organisé une réunion de travail concernant l'organisation du temps de scolaire à compter de la rentrée 2008.

L'Inspecteur d'Académie ne prendra aucune décision tant

- que les circulaires ministérielles ne seront pas parues au B.O. (Elles vont finir par s'appeler « les Arlésiennes »).
- qu'il n'aura pas consulté l'ensemble des partenaires : Conseil Général (pour les transports), association des Maires du Haut-Rhin, fédérations de parents d'élèves, organisations culturelles.

Il rappelle ce qui changera à la rentrée :

- le temps d'enseignement scolaire sera de 24h par semaine (temps pour tous les élèves)
- plus d'école le samedi, il est rendu aux familles
- les dates de rentrée et de sortie des classes seront les même pour toute la France
- il sera possible de faire les 24h sur 8 ou 9 demi-journées

Début juin, une circulaire départementale sera envoyée aux écoles Elle concernera les écoles voulant demander une dérogation pour faire les 24 h d'enseignement obligatoire sur 9 demi-journées au lieu de 8.

**Pour les 60 heures d'aide personnalisée ou de travail en petits groupes, l'Inspecteur d'Académie a dit clairement qu'il n'y aura pas de cadrage départemental mais qu'il était favorable au mercredi matin pour des raisons pédagogiques et d'organisation des transports.**

**Il ne l'imposerait pas à tout le monde mais qu'il favoriserait ce dispositif.**

**Pour simplifier il repasse le bébé aux IEN et il leur donnera des consignes.**

Le Ministre de l'Education Nationale et l'Inspecteur d'Académie vont mettre en place un tableau de service pour chaque enseignant afin de vérifier qu'il a bien fait les 108h.  
**La CONFIANCE règne !!!**

Au courant du mois de juin, l'Inspecteur d'Académie adressera aux écoles une note de service concernant  
- l'élaboration et l'organisation de l'aide personnalisée ou de travail en petits groupes (60h)  
- l'avenant du projet d'école.

Compte tenu des délais, les collègues pourront élaborer le projet d'aide en septembre et le faire valider par un conseil d'école extraordinaire.

**Le SNUipp veillera que les conseils des maîtres soient à l'initiative des projets et interviendra auprès des IEN qui en refuseront.**

Quid des directeurs ? **Le SNUipp demande que les 60h soient rendues à tous les directeurs** pour organiser les projets d'aide personnalisée et toutes les autres tâches qui s'accumulent d'année en année.

Le SNUipp a envoyé au Ministre de l'Education Nationale et à l'Inspecteur d'Académie les nombreuses pétitions « Libérez les directeurs des 60h ». [PETITION sur notre site internet.](#)

### **3) Base élèves : un cadeau pour les directeurs**

La CNIL, ayant des doutes sur la sécurité de Base Elèves, a demandé qu'elle soit augmentée. D'autres avaient ces doutes depuis longtemps.

**RAPPEL, ne remplissez que les champs obligatoires.**

Les directeurs se verront remettre en main propre une clé avec un code PIN, en novembre ou décembre 2008 « comme cadeau de Noël ».

Cette clé sera indispensable pour se connecter à Base Elèves. Elle contient une horloge qui émet un code de 6 chiffres toutes les minutes.

Dixit l'Inspecteur d'Académie « **Surtout ne pas la donner à quelqu'un d'autre** ». Même à un collègue *simple* adjoint.

Le plus embêtant sera de la perdre. Veillez à ce que votre chien ne la mange pas ...si c'est le cas, attachez votre chien au pied de l'ordinateur.

Dernier point, il ne reste plus qu'une école qui n'a pas encore saisi d'élèves, bientôt 100%. C'est sûrement pour ça que l'Inspecteur d'Académie a été récompensé voir suite.

### **4) La bonne nouvelle de la semaine**

Le département du Haut-Rhin qui est toujours à la pointe de l'expérimentation dans tous les domaines de l'Education, a été honoré le 16 mai 2008.

**M. Petreault, Inspecteur d'Académie, a été élevé au grade de chevalier dans l'Ordre Nationale du Mérite.**

### **5) Liste des postes vacants après le 1<sup>er</sup> mouvement 2008**

[A titre indicatif, la liste des postes vacants après le 1<sup>er</sup> mouvement](#)

Les postes bloqués, sont réservés à des collègues, mais peuvent être obtenus à titre provisoire pour l'année scolaire 2008/2009 au 2<sup>e</sup> mouvement.

### **6) RAPPEL : rassemblement pour soutenir les EVS**

**Aucun EVS ne doit se retrouver au chômage au 30 juin !**

**Nous appelons les EVS, enseignants, parents à venir se rassembler :**

**Mercredi 28 mai 2008 à 14h 30 à Mulhouse, devant la sous-préfecture.**

Actuellement 30 000 Emplois de Vie Scolaire (EVS) travaillent dans les écoles : contrats précaires, sans aucune perspective et sans formation, ils assurent cependant des tâches indispensables (aide à la direction, intégration des élèves handicapés,...) à la vie de la communauté éducative.

Nous exigeons :

- la transformation de ces emplois précaires en emplois statutaires et pérennes de la fonction publique avec la possibilité pour les actuels EVS d'accéder à la formation et au recrutement pour ces emplois statutaires
- un dispositif de formation et de qualification permettant aux EVS ne désirant pas entrer dans l'Education Nationale de trouver un emploi.

En lien aussi [une pétition à faire signer](#) et une [motion du conseil d'école](#)